

07.03.2012 – 17:26 Uhr

Centrale nucléaire de Mühleberg / Décision du Tribunal administratif fédéral concernant l'autorisation d'exploitation

Bern (ots) -

Le Tribunal administratif fédéral a supprimé la limitation actuelle de l'autorisation d'exploitation de la centrale nucléaire de Mühleberg (CNM) et fixé un nouveau délai au 28 juin 2013. Il exige en outre que, dans le cadre d'une nouvelle demande de prolongation, BKW remette au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) un concept de maintenance détaillé en vue de l'exploitation de la CNM sur le long terme.

BKW examinera attentivement l'arrêt du Tribunal administratif fédéral, qui n'est pas encore passée en force, et déterminera la procédure ultérieure. Un concept de maintenance global est déjà en cours d'élaboration en vue d'une exploitation sur le long terme de l'installation.

Contact:

ANtonio Somnavilla
031 330 51 07

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001009/100714414> abgerufen werden.